



# DEVENEZ JARDINIER CITOYEN

Participez au fleurissement  
des rues de Mulhouse  
en demandant votre  
permis de végétaliser !



# PERMIS DE VÉGÉTALISER



Le permis de végétaliser vous permet de jardiner dans un espace vert public que la ville de Mulhouse met à votre disposition.

Que ce soit au pied d'un arbre, dans une plate-bande ou dans un bac de plantation c'est vous qui avez la main !

Renseignements au 03 89 32 68 70  
ou sur [mulhouse.fr/vegetaliser](http://mulhouse.fr/vegetaliser)

